

Ils sont Justes parmi les Nations

La médaille décernée par l'Institut Yad Vashem aux personnes qui, au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs sous l'occupation allemande, a été remise dimanche aux représentants des familles Borie et Cabanettes.

C'est au cours d'une cérémonie solennelle, mais empreinte d'une grande émotion, que Michel Lugassy-Harel, ministre aux affaires administratives à l'ambassade d'Israël et le docteur Albert Seifer, délégué régional du comité français pour Yad Vashem, ont remis à titre posthume la médaille des Justes parmi les Nations, dimanche à la mairie, à Raoul et Carmen Borie, représentés par leur nièce Janine Soonckindt-Quintard, et à Pierre et Marie Cabanettes, représentés par leurs filles Denise Roux et Eugénie Galtié. Cette médaille est décernée par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, aux personnes non juives, qui au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs sous l'occupation allemande. Gilbert Cayron maire a rappelé la nécessité du « Devoir de mémoire, devoir moral d'entretenir le souvenir des souffrances subies par certaines catégories de la population, devoir moral d'entretenir le souvenir de celles et ceux qui se sont battus pour refuser l'idéologie nazie et imposer la tolérance, la liberté, la justice et la paix ». Il soulignait aussi « Le courage et la générosité de celles et ceux qui



Les maires d'Espalion et Saint-Côme-d'Olt, Michel Lugassy-Harel, Albert Seifer, Janine Soonckindt, Denise Roux, Eugénie Galtié et Claude Lederer réunis pour une photo souvenir.

ont sauvé des Juifs pendant la guerre, soit par humanisme, soit par résistance au nazisme ». Enfin, il rappelait que depuis plus de 60 ans, la ville d'Espalion « a toujours eu une démarche ouverte vers l'extérieur,

par ses jumelages avec des villes européennes et que le nom d'Anne Frank a été donné à l'école maternelle publique ». Le docteur Seifer précisait que l'Institut Yad Vashem a été créé par une loi de 1953 « Pour per-

pétuer le souvenir de la Shoah, mot hébreu signifiant catastrophe, après l'entreprise de destruction, d'anéantissement du peuple juif. Le mémorial construit sur la colline du souvenir à Jérusalem porte le nom

d'un million et demi d'enfants brûlés dans les fours crématoires... »

La médaille de Juste parmi les Nations constitue un témoignage de gratitude et de reconnaissance de l'État d'Israël et du peuple juif, envers les hommes et les femmes qui, au péril de leur vie, ont aidé, hébergé et caché des Juifs, malgré la législation ».

Michel Lugassy-Harel rappelait qu'un écrit : « Quiconque sauve une vie, sauve l'univers entier » illustre bien le comportement exceptionnel des Justes, qui ont bravé l'autorité. Beaucoup de ceux qui ont agi dans un devoir d'humanité, de citoyen, de dignité y ont laissé leur vie.

Michel Lugassy-Harel et Albert Seifer ont ensuite remis la médaille à Janine Soonckindt-Quintard et Denise Roux.

Les remerciements des récipiendaires, puis la lecture de témoignages et de récits de sauvetages, celle d'un poème écrit en hommage aux enfants disparus de la Shoah et enfin le chant écrit en 1933 par un opposant au régime nazi, dans un camp au nord de Berlin et devenu le chant international des déportés, ont conclu cette cérémonie.

L'humanité de Raoul et Carmen Borie, Pierre et Marie Cabanettes

Raoul Borie, né le 26 août 1895 à Espalion et Carmen Borie née le 10 octobre 1905 à Vimenet se sont mariés le 29 septembre 1927.

Ils se sont consacrés au développement de leur commerce de fers et charbons, avenue d'Estaing, avant de prendre la succession de la quincaillerie de Mme Borie mère, boulevard de Guizard. Carmen Borie a été durant plusieurs années, trésorière du foyer Marie-Couderc.

Il est décédé en 1967, elle en 2003. Ils ont sauvé André Kahn (1904-1968), Isabelle Kahn (1908-2009), ses parents Rosa Wolff (1886-1966) et Jules Wolff (1878-1943), Zélie et Jules Neumann et leur fille Michèle née en octobre 1942 à Espalion.

Témoignage de Mme Kahn : « Dès octobre 1941, mon mari travaillera comme comptable chez M. Borie, ce dernier sachant pertinemment qu'il était Juif. Tous deux étaient d'une grande bonté... Nous devons aussi beaucoup à M. et Mme Cabanettes, des paysans généreux,

qui nous ont permis d'utiliser un lopin de terre comme jardin... Grâce à l'intervention de M. Borie, nous avons pu obtenir pour ma mère des papiers qui, ultérieurement, lui sauveront la vie. En 1942, M. Kahn est dénoncé "pour menées antinationales" et assigné à résidence à Saint-Chély-d'Aubrac. Mon mari fut libéré assez vite, grâce à l'insistance de M. Borie qui soutiendra qu'il avait absolument besoin des services de son comptable.

Ma mère, Rosa Wolff, raflee à Espalion et envoyée au camp de Rivesaltes a pu en sortir, grâce aux papiers attestant de sa nationalité française. En 1943, mon père Jules Wolff a été arrêté en tant que Juif étranger et déporté, puis interné à Majdanek où il a été immédiatement gazé, ce que nous n'avons appris qu'à la fin de la guerre.

En juin, après l'arrivée des S.S. à Espalion, M. et Mme Borie, bravant tous les dangers, nous enverront dans leur maison de campagne à Vimenet. Ils ont également caché un autre couple voisin, les Neumann

et leur fillette. Si nous avions été pris, M. et Mme Borie auraient été fusillés. »

Marie Korngut et son époux Joseph-Max Lederer ont eu trois fils. Le dernier, Claude, né en 1926 est le témoin du dossier concernant Pierre et Marie Cabanettes. « C'est grâce à un voisin, Joseph Orsal, originaire de Saint-Côme-d'Olt, que la famille Lederer va trouver refuge dans ce village en 1940. Alors que les parents repartent pour Paris, et que ses frères se réfugient dans le sud, Claude va être accueilli et caché au sein de la famille Cabanettes et de leurs sept enfants.

Pierre et Marie Cabanettes mettent à sa disposition un lopin de terre qu'il va exploiter pour se nourrir et lui permettent de trouver asile dans une grange située un peu à l'écart de leur ferme, lorsqu'un danger se présente, comme ce fut le cas lorsque des gendarmes français sont venus enquêter sur son compte.

La famille Cabanettes a également porté secours à une autre famille juive, les Kahn, qui résidaient alors à Espalion ».

Aujourd'hui

Information logement

Permanence de l'ADIL
De 9 heures à 12 heures, au centre médico-social, 2 rue du Palais.

Enfants

Animations gratuites

- De 14 heures à 17 heures, au château de Calmont.
- A 17 heures, au cinéma Rex. Places limitées. Inscriptions à l'office de tourisme au 05 65 44 10 63.

Pétanque

Concours en nocturne

En doublettes, à partir de 20 h 30 au Foirail. Lots en nature.